

---

**Nombre de Séance du 27 juillet 2020**

**membres en** L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le  
**exercice:** 15 27 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 15 **Sont présents:** Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joel LABURTHE, Elodie MARTIN, Christophe LENCAUCHEZ, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL, Veronique BOURGEOIS - RANDE, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Gilles BIBE

**Votants:** 15

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Gilles BIBE

---

Monsieur Gilles Bibé est élu secrétaire de séance

## **ORDRE DU JOUR**

1°/ ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES PRECEDENTES

2°/ DEGREVEMENT DE CFE (COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES)  
EXCEPTIONNEL (Covid-19)

3°/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

4°/ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

5°/ DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT AGEDI (informatique)

6°/ DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS (Centre National d'Action Sociale )

7°/ Questions diverses

- Planning des Commissions Municipales

- Rappel sur l'école : préparation de la rentrée au vu du protocole sanitaire

## **1°/ ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES PRECEDENTES**

PV du 10-07-2020 adopté au vu des rectifications effectuées (demandes du 17 et mail de M. Dorey)

PV du 17-07-2020 : 2 observations :

1- Véronique Randé précise qu'elle n'a posé qu'une seule fois une même question. La rectification en ce sens sera effectuée : suppression de la mention de la question sur la réaction de l'architecte dans le point N°3 et maintien en questions diverses avec suppression des mots : " elle réitère "

2- Michèle Dorey souligne que le représentant du conseil municipal au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Adour doit être désigné par la Communauté de Communes . En réponse, lecture est donnée d'une lettre en date de ce jour, émanant de la CCGA et confirmant le fait. En conséquence l'assemblée décide d'un commun accord de désigner Philippe César titulaire et Michèle Dorey suppléante pour les proposer à la CCGA comme représentants d'Estang.

Le même courrier faisant état de la nécessité de proposer à la CCGA un nom dans le cadre des nominations de la CCGA au sein du SETA - secteur Assainissement Collectif, l'assemblée désigne à l'unanimité Madame Michèle Dorey.

Les comptes-rendus des séances précédentes sont adoptés

## **2°/ DEGREVEMENT COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - DE 2020 116**

Un dégrèvement de CFE exceptionnel est possible en raison du Covid 19.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux

tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire

Est évoquée la situation des coiffeurs pourtant pénalisés qui ne semblent pas être bénéficiaires du dégrèvement.

Leny Mayoral rappelle une précédente décision d'exonérer provisoirement les loyers (communaux) des commerçants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Considérant que les entreprises concernées de la Commune ont subi une perte financière en raison de leur fermeture durant la période de confinement et /ou de la baisse d'activité durant l'exercice 2020

Vu la 3è loi de finances rectificative pour 2020

décide, à l'unanimité d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Charge le Maire de notifier cette proposition aux services préfectoraux.

La diminution d'un tiers du produit attendu de la TFE sera intégré dans le Budget Primitif 2020.

### **3°/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE 2020 117**

Préablement au vote, il est précisé que les responsables des associations suivantes : tennis, foot, musique ont été rencontrés afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire. Certains ont touché des subventions exceptionnelles (information auprès de ces associations du plan Marshall).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau de versement des subventions aux associations ci-après, adopté après réévaluation des besoins au vu de la situation sanitaire et avec une attention particulière portée aux associations devant employer du personnel.

<b>Subventions Associations 2020</b>				
Association	Observations	Rappel montant perçu 2019		Montant voté
AGORA		0		
A N C I E N S COMBATTANTS		220		<b>220</b>
ASSO SPORT COLL UBY		100		<b>100</b>
CIE SAPEURS POMPIERS		900		<b>900</b>
CLUB AGE D'OR		0		<b>0</b>
		500		<b>500</b>

CLUB DE TENNIS				
		2132		<b>0</b>
COMITE DES FETES				
COMITE FOIRE AGRICOL E EXPO		100		<b>0</b>
ASCL (COURSE LANDAISE)	800 sono en 2019	(Dem 2000 ) 1200		<b>0</b>
ECOLE DE MUSIQUE (PREMIERES NOTES)		4700		<b>4700</b>
ELECTROGENE Brass attack		300		<b>0</b>
FNACA CANTON CAZAUBON		100		<b>100</b>
FOYER D'ESTANG		100		<b>100</b>
NOUS VOUS ET LES ENFANTS		200		<b>200</b>
P E T A N Q U E ESTANGOISE				<b>0</b>
Q U I L L E S ESTANGOISES		300		<b>500</b>
RBAFC ( FOOTBALL)		4250		<b>4250</b>
R B A F C PERENNISATION)		2400		<b>2500</b>
RETRO MOBIL CLUB		200		<b>200</b>
SOCIETE DE CHASSE		610		<b>610</b>
SOCIETE DE PECHE		400		<b>400</b>
SOCIETE MUSIC LA RENAISSANCE		3500		<b>3500</b>
C O O P E R A T I V E SCOLAIRE	C l a s s e découverte			<b>1000</b>
ECOLE DE RUGBY DE NOGARO- panjas		50		<b>50</b>
UNION DES M U S I C A L E S FOLGARIENNES				<b>0</b>
TOTAL				<b>19830</b>

La liste des subventions ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

Une somme de 3000 € pourra être répartie entre les associations qui exprimeront ultérieurement un besoin supplémentaire. Un point sera fait avec elles au mois de septembre 2020.

#### **4/ VOTE DU BUDGET 2020 - DE 2020 118**

Au préalable, il est précisé qu'une demande de renégociation de prêts sera effectuée auprès des banques .

M. Joël Laburthe présente le budget de la Maison médicale du Plateau. Sont déclinées les diverses subventions, celle déjà sollicitées DETR, CCGA, Fonds Leader et les autres : Région et Communes

Une incertitude demeure quant à ce que financera réellement la région en terme d'isolation thermique.

Véronique Randé interroge l'assemblée sur le budget de la maison médicale du Plateau. Tel qu'il est présenté celui-ci s'élèverait à 522455 €, supérieur à celui de l'ancien budget. En réponse à cette question, une correction d'erreur technique est effectuée, ramenant le coût à 480 000 €.

A l'issue de ces précisions préalables

Monsieur le Maire expose :

Le budget primitif prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2020. Voté le 27 juillet 2020 par le conseil municipal, il sera transmis au représentant de l'état dans les jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il peut être consulté par le public sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité

-D'un côté, la section de fonctionnement : (gestion des affaires courantes),

-De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

#### **1- La section de fonctionnement**

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux :

	NATURE	MONTANT PREVU
DEPENSES	charges à caractère général	440402,67
	charges de personnel	321894,00
	atténuation de produits	36411,00
	autres charges de gestion courante	121887,54
	charges financières	6125
	charges exceptionnelles et provisions	500
	dépenses imprévues	0
	Virement à la section d'investissement ou autofinancement	264034,52
	opérations d'ordre de transfert entre sections	7966
	TOTAL	1199520,73
RECETTES	Produits exceptionnels	20
	Produits du domaine et ventes de services	72141
	Impôts et Taxes	309280
	Dotations et Participations	277426

Autres produits de gestion courante (loyers)	37250
Travaux en régie	20000
Excédent antérieur reporté	483103,73
TOTAL	1199220,73

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les salaires du personnel municipal, les prestations de services commandées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Virement à la section d'investissement : 264 034 €

### **Les recettes de fonctionnement**

correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes de produits du Domaine ou ventes de services à la population (cantine), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux loyers des immeubles appartenant à la commune

## **2. La section d'investissement**

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel. L'investissement fait varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes figurent principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

Le volume total des **dépenses d'investissement** est de 622224,49 €

***Au chapitre 20*** figurent les frais d'étude en restes à réaliser pour 31497,09 € et en propositions nouvelles pour 15859 €, des logiciels pour 1000 € et une participation au Centre de Secours de Cazaubon pour 4585€

***Au chapitre 21***, les projets d'équipement et de travaux représentent 50039 € dont 6904 € de restes à réaliser (Forêt et 50135 € de propositions nouvelles se décomposant en :

travaux sur bâtiment Ecole : 785 €

Grille Eglise : 1000 €

WC Pétanque (part entreprises ) 8000 €

Mise aux normes peinture et électricité cantine : 5000 €

mobilier école : 981

ordinateurs imprimante mairie, cantine, école : 2938

lave vaisselle cantine : 5591

épareuse talus : 25000

Matériel pédagogique pour l'école : 840

**Au chapitre 23** figure l'investissement principal qui est la Maison de Santé du Plateau  
Travaux : 430 000 €  
Maîtrise d'oeuvre : 21 930 €  
et un Reste à Réaliser de la Maison Médicale de 6005,40 €

**Au chapitre 040** : travaux en régie 10000 € aux ateliers municipaux + 5000 € aux arènes

Parmi les autres dépenses d'investissement, (**chapitre 16**) figure le remboursement en capital des emprunts de 38309€ auxquels sont ajoutés 1000 € de caution

Enfin le chapitre des opérations d'ordre comprenant les travaux en régie s'élève à 15000 € dont 5000 € pour les ateliers municipaux et 10000€ pour les travaux de WC Pétanque

### **Recettes**

Les principales recettes sont:

Les subventions attendues pour la Maison du Plateau de la part de l'Etat (DETR 50% : 200000€ du Département (via la CCGA) de 38400 et des Fonds Leader de 40 000 €  
Avec un excédent reporté de 587997 € , un remboursement de FCTVA de 11730 € un amortissement de 8266 €, un encaissement de caution de 1000 € et un prélèvement sur dépenses de fonctionnement de 264 034 € les recettes d'investissement atteignent les 622224,49 € permettant d'équilibrer la section .

Le budget de la Commune est voté par 10 voix favorables et 5 voix contre.

L'opposition des 5 voix est motivée par l'investissement.

### **5/ Désignation d'un délégué au sein de AGEDI - DE 2020 119**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 3 juillet 2020 , il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité / relevant du collègue n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

#### **Le Conseil municipal , après en avoir délibéré :**

- DESIGNE Monsieur Joël Laburthe ,
- 2 è adjoint
- domicilié 93 route de la Tuilerie 32240 ESTANG (Gers) lieu-dit Le Bidala ,
- adresse mail : joellaburthe@gmail.com
- numéro de téléphone : 06 70 81 80 89
  
- comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

## **6/ désignation d'un délégué au CNAS - DE 2020 120**

Monsieur le Maire expose que selon les dispositions de l'article L 5211-8 du CGCT , le mandat des délégués aux établissements de coopération intercommunale est lié à celui du Conseil municipal qui les a désignés, et qu'il convient en conséquence, suite au renouvellement du Conseil Municipal , de procéder à l'élection des délégués pour les EPCI dont la commune est membre .

IL propose de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes suivants :

### **CNAS (Centre National d'Action Sociale )**

Nombre de délégué à élire : 1

Nombre de votants : 15 –

Nuls :0 - Suffrages exprimés : 15 - Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Mme Audrey TORRENT 15 voix

Mme Audrey TORRENT ,

Conseillère municipale

domiciliée 22 rue de la Fontaine Sainte 32240 ESTANG

tél : 06 86 78 43 88

mail : audrey.torrent@orange.fr

ayant obtenu la majorité absolue

Est élu déléguée du conseil municipal au sein du CNAS .

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- point sur le fonctionnement des commissions**

Seule la commission finances s'est réunie à ce jour.

Commission communication : un journal municipal renommé paraîtra en fin d'année

Commission Economie : les commerçants seront réunis en fin d'année

Commission enfance jeunesse : achat de matériel à l'école

Discussion autour du gestionnaire informatique. Des travaux de réparation doivent être effectués 19-20 août.

Calendrier des commissions :

- Enfance jeunesse : 12 août à 19 h

- Environnement : septembre. Deux extra municipaux sont intéressés

- Vie associative- vivre ensemble : octobre

### **- rappel des règles sanitaires (covid 19) en cours et pour la rentrée scolaire**

- Mme Michèle DOREY rappelle qu'un poste d'assistante d'enseignant en école maternelle étant ouvert, il est important de mettre en place une procédure claire d'embauche de personnels. Au vu des nouvelles candidatures, celles-ci seront soumises à la Directrice d'école.

- Mme Véronique Randé mentionne un courrier envoyé par l'architecte de l'ancien projet qui était adressé à l'ensemble du conseil municipal et demande pourquoi celui-ci n'a pas été communiqué à l'assemblée. Elle précise que deux courriers ont été envoyés par l'architecte le 17/07/20 et le 23/07/20 demandant notamment la motivation du rejet du projet.

La lecture des courriers de l'architecte est faite par Monsieur le Maire à l'ensemble du Conseil . Monsieur le Maire expose que la motivation du rejet du projet est le changement de municipalité et provient des électeurs. Il précise qu'autant de subventions seront obtenues sur le nouveau projet que sur l'ancien .

Il ajoute que le renforcement de ligne électrique dans la ville haute se fera aussi.

- Le groupe minoritaire estime qu'il n'est pas normal que les courriers de l'architecte n'aient pas été communiqués au Conseil Municipal puisque l'ensemble des élus était mentionnés comme destinataires.

Il précise que ce qui est important, en outre, c'est la notion d'intérêt général et demande si la motivation de l'arrêt de l'ancien projet pourra être connue.

- Mme Véronique Randé demande que des documents d'informations sur les points inscrits à l'ordre du jour soient joints aux convocations. Une réponse favorable est donnée à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10